



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Décembre 2015

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.3 - Marché n° M2015-021 à conclure avec la société CHEQUE DEJEUNER pour des prestations de fourniture de titres restaurants pour les agents du SMTC-Tisséo
- Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

La fourniture de titres restaurants est destinée aux agents du SMTC dans la mesure où ils ne disposent pas d'un accès à un restaurant administratif.

A ce jour, les titres restaurants sont d'une valeur faciale de 8,60 euros TTC.

Actuellement, 98 agents en moyenne bénéficient de ces titres restaurants.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation relative à la fourniture des titres restaurants a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert le 24 août 2015, en application des articles 33 3° al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché s'exécutera au moyen de bons de commande avec un opérateur économique et avec des montants minimum et maximum définis comme suit :

	<i>Montant minimum annuel en € HT</i>	<i>Montant maximum annuel en € HT</i>	<i>Montant annuel estimé en € HT</i>
Fourniture de titres restaurants pour les agents du SMTC-Tissé	103 200,00	288 000,00	146 716,00

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016. Il peut être reconduit trois fois pour une période de 1 an. Les montants minimum et maximum sont identiques pour les trois périodes de reconduction.

La Commission d'Appel d'Offres du 01.12.2015 a décidé :

Décision	Attributaire	Montant maximum annuel en Euros H.T.
Attribué	CHEQUE DEJEUNER	288 000,00

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 146 716,00 euros HT par an.

Il est proposé d'attribuer le marché M2015-021 pour un montant maximum de 288 000,00 euros HT par an.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

* *
*

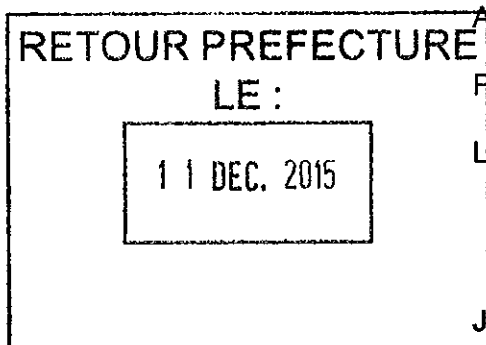
* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2015-021 avec la société CHEQUE DEJEUNER pour un montant minimum annuel de 103 200,00 Euros H.T. et un montant maximum annuel de 288 000,00 Euros H.T. ainsi qu', le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTC.

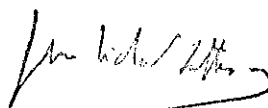
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES